



Droit immobilier

Par Jecynoma

Bonjour

Sur un studio bail meublé 1 an de oct à oct le locataire déclare avoir des punaises de lit j'ai à ma charge fait intervenir un professionnel, changer intégralement le canapé lit et la locataire n'est toujours pas satisfaite. Aucune photo aucun justificatif des punaises ..

dans quelles conditions puis je interrompre son bail ou autre démarche ?

Cdlmt

Jecynoma